

SERVICE ACADÉMIQUE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION

SAIO/12-571-73 du 17/09/2012

AIDE A L'ORIENTATION DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP DANS LE SECOND DEGRE PUBLIC

Références : Articles D. 351-3 à D. 351-20 du code de l'Education précisant les modalités de mise en œuvre du parcours de formation des élèves présentant un handicap - Circulaire n° 2006-126 du 17/08/2006 relative à la mise en œuvre et suivi du projet personnalisé de scolarisation - Bulletin académique spécial : l'orientation et l'affectation dans le second degré du 19 mars 2012

Destinataires : Mmes, M. les enseignants référents s/c de Mmes, M. les IEN-ASH - Mmes, M. les chefs d'établissement, Mmes, M. les directeurs de CIO, Mmes, M. les médecins de l'E.N. s/c de M. les DASEN - Mmes, M. les IEN-IO, M. le médecin conseiller technique du Recteur (pour information)

Dossier suivi par : Mme ROSTY - Mme MALLURET - M. PETRUZZELLA - Tel : 04 42 91 70 15 - Fax : 04 42 91 70 14

Le cadre législatif et réglementaire fait obligation de faciliter et d'accompagner les parcours des élèves, en particulier ceux qui se trouvent en situation de handicap. Trop d'entre eux renoncent encore à poursuivre leurs études après chaque fin de cycle, notamment après les classes terminales de lycées et de L.P.

A compter de la rentrée scolaire 2012, l'académie d'Aix Marseille se dote d'un dispositif visant à renforcer, dynamiser, promouvoir les parcours des élèves en situation de handicap en facilitant leur poursuite d'études par la prise en compte de leurs besoins particuliers en vue d'une insertion professionnelle réussie.

Ce dispositif est destiné à mobiliser les différents acteurs qui interviennent dans le champ, enseignants référents, médecins scolaires, COP, équipes pédagogiques, familles, élèves. Il organise la coordination de leurs interventions.

Description du dispositif :

- Dès la deuxième quinzaine de septembre 2012 les **enseignants référents** recensent les élèves en situation de handicap scolarisés en classe de terminale des lycées GT, en terminale de baccalauréat professionnel et de CAP des lycées professionnels publics de l'Académie.
- Ils communiquent pour *le 28 septembre* ces listes à l'IEN-ASH et à l'IEN-IO concernés en vue du suivi statistique de ces élèves.
- Ils organisent, *avant le 15 octobre* des équipes de suivi de la scolarité pour chacun des élèves concernés.
- **Le COP et le professeur principal** de l'élève mettent en place conjointement un suivi personnalisé de l'élève. Ce suivi se concrétise notamment par la tenue d'un entretien d'expression des intentions provisoires d'orientation en renseignant la fiche d'intentions provisoires ci-jointe avant le conseil de classe du premier trimestre qui, sur cette base, exprimera un conseil d'orientation personnalisé.

- **Le chef d'établissement** assure la transmission d'une copie de ces fiches au SAIO *pour le 15 décembre* en vue du suivi académique du dispositif.
- **Le COP et le professeur principal** accompagnent la phase d'expression des vœux de l'élève sur A.P.B. (*du 20 janvier au 20 mars*) en veillant à l'aider et à l'encourager à dépasser les difficultés spécifiques qu'il pourrait rencontrer à cette étape.
- Ils veilleront à ce que l'élève et sa famille communiquent à l'établissement d'accueil les éléments utiles pour que puissent se mettre en place les aides et compensations nécessaires, en utilisant le dossier d'inscriptions pour les formations sélectives. Ces éléments seront transmis le plus tôt possible pour ce qui concerne les choix portant sur l'Université.
- **Le chef d'établissement** joindra au dossier de l'élève un avis circonstancié visant à mettre en valeur les éléments favorables à la poursuite d'études.
- Le suivi du dispositif sera présenté au C.A.S.H de février 2013.

Je sais pouvoir compter sur l'implication de tous pour améliorer significativement l'égalité des chances pour les élèves en situation de handicap.

Signataire : Bernard DUBREUIL, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités

APB-INTENTIONS D'ORIENTATION-
Elève bénéficiant d'un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS)
validé par la MDPH
Année 2012 - 2013

N° R.N.E. _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	Nom du lycée	Ville
NOM et prénom de l'élève.....		
NOM (parents ou représentant légal).....		
N° identifiant élève _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	Sexe : <input type="checkbox"/> F	<input type="checkbox"/> G
Date de naissance _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	Doublant : <input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Adresse :		Ville.....
Code postal.....	tél. domicile.....	tél. travail.....
Classe :		
LV1.....	LV2	

Préconisations du PPS

Résumer en quelques lignes les caractéristiques du PPS de l'élève (aménagement, compensations) en accompagnement du projet d'études :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

ORIENTATION

1- INTENTIONS PROVISOIRES POST- BAC

INTENTIONS PROVISOIRES DE L'ÉLÈVE	APPRÉCIATIONS DU PP
<p><i>Indiquez les formations et établissements souhaités :</i></p> <p>1-.....</p> <p>2-.....</p> <p>3-.....</p> <p>4-.....</p> <p>5-.....</p>	<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
<p><i>Date et signature des parents ou du représentant légal de l'élève</i></p>	<p><i>Date, cachet et signature du chef d'établissement</i></p>